Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260423-20260409-DE

DEPARTEMENT	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINISTERE	DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Conseillers **En exercice : 15** **Présents : 12** **Votants : 14** **Date de la convocation 17 avril 2026** **Quorum : 8**	***Séance du 23 avril 2026*** L'an deux mille vingt-six et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Maire. **Présents :** Anne Apprioual, Jean-Luc Roué, Jeannine Marty, Daniel Lénaff, Patrick Thieffry, Christelle Barachet, Catherine Le Borgne, Véronique Omnès, Jean-Yves Kaiser, Sébastien Bellec, Maxime Thomas, Sandrine Tolmer. **Excusés :** Odile Girard a donné pouvoir à Daniel Lénaff Christophe Bouic a donné pouvoir à Anne Apprioual **Absente** : Caroline Calvez Christelle Barachet a été nommée en qualité de secrétaire de séance.

N° 2026-04-09

OBJET : SUBVENTION au CCAS 2026

La commission des Finances réunie le 16/04/2026 propose d'octroyer une subvention de fonctionnement de 3 500 € au Centre Communal d'Action Sociale pour l'année 2026.

Madame le Maire sollicite l'avis de l'assemblée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par un vote à main levée, à l'unanimité,

- Décide d'octroyer une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 500 € au CCAS pour l'année 2026.

Fait les jour, mois et an que devant

Le Maire,

ANNE APPRIOUAL